

Compte rendu de la séance du 31 mars 2016

PRESENTS : Christian LABORDE, Josiane PICHON, Alain MONSO, Michel TROUBAT, Roland PUIGVERT, Abilio BRANDAO, Marie CALONGE, Claude CAUSSIEU, Olivier COURDEAU, Marie-Christine DUMOULIE, Régis LACAU, Pascale MARTIN, Jérôme TORRESAN

REPRESENTES :

ABSENTS : Sandrine PEREIRA

Secrétaire de la séance : Josiane PICHON

Délibérations du conseil:

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016

En application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant la date limite de vote des budgets et des taux de fiscalités des Collectivités Territoriales au 15 avril,

Vu la réunion de la commission des finances du 21 mars 2016 déterminant les orientations,

Vu le budget établi en conformité avec la nomenclature M14,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire présentant le budget primitif 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif communal 2016 comme suit :

- FONCTIONNEMENT	1 279 358
- INVESTISSEMENT	1 379 252
- Virement de la section de fonctionnement	534 604
- Résultat reporté en recettes de fonctionnement	461 158
- Résultat reporté en recettes d'investissement	243 094

Principales dépenses à la section d'investissement

- Travaux de réseaux et S.D.E.	150 000
- Achat de la maison PUJO et démolition	100 000
- Réhabilitation du réseau assainissement Morane et Bellevue.	
- Extension du parking du Pôle Santé	160 000
- Goudronnage de la voirie	
- Travaux salle des fêtes et vestiaires stade	16 500
- Extension du dortoir de l'école maternelle	100 000
- Mise en conformité de l'ascenseur à la mairie	5 100
- Divers matériel	25 000

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases d'imposition des trois taxes directes et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2016, Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux, notamment :

- limites de chacun,

- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition qui seront pour l'année 2016 :

- taxe d'habitation	5,20 %
- foncier bâti	10,50 %
- foncier non bâti	33.39 %

AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif, le conseil municipal prend acte des résultats de l'exercice 2015 qui se décomposent de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2015	265 323.13
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2014	- 22 228.41
Résultat cumulé à reprendre au compte 001 ex 2016	243 094.72
Restes à réaliser en dépenses	52 626.20
Restes à réaliser en recettes	0
Résultat cumulé avec restes à réaliser	190 468.52

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2015	195 055.85
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2014	546 446.32
Affectation en 2015 des résultats de 2014	280 343.41
Excédent cumulé à affecter	461 158.76

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide des affectations suivantes :

- en recettes de fonctionnement	461 158.76
- en recettes d'investissement	243 094.72
- restes à réaliser en dépenses d'investissement	52 626.20

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alain MONSO

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Alain MONSO après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	22 228.41			266 102.91	22 228.41	266 102.91
Opérations exercice	668 337.71	933 660.84	640 169.31	835 225.16	1 308 507.02	1 768 886.00
Total	690 566.12	933 660.84	640 169.31	1 101 328.07	1 330 735.43	2 034 988.91
Résultat de clôture		243 094.72		461 158.76		704 253.48
Restes à réaliser	52 626.20				52 626.20	
Total cumulé	52 626.20	243 094.72		461 158.76	52 626.20	704 253.48
Résultat définitif		190 468.52		461 158.76		651 627.28

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNALE 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LABORDE Christian

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Alain MONSO

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Alain MONSO après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				2 581.00		2 581.00
Opérations exercice			2 581.00		2 581.00	
Total			2 581.00	2 581.00	2 581.00	2 581.00
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif						

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU CCAS 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LABORDE Christian

Après s'être fait présenter le budget unique C.C.A.S. de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget C.C.A.S. de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion C.C.A.S. dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT PECOSTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2016 sur le programme "Eclairage Public du Lotissement PECOSTE", arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évaluée à **26 400 €** :

- Récupération TVA 4 400 €
- Fonds libres 21 000 €
- Participation SDE 1 000 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet qui lui a été soumis par le S.D.E.
- s'engage à garantir la somme de **21 000 €** au S.D.E qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil que la classe des CM de M. SADOU prévoit un voyage de fin d'année au Puy du Fou. Pour cela il demande à la commune une subvention exceptionnelle supplémentaire pour réaliser ce voyage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à l'école une subvention exceptionnelle de **500 €** pour financer le voyage de fin d'année.

DEMANDE DE SUBVENTION PETR COEUR DE BIGORRE

Monsieur le Maire propose au conseil le projet ci-après dans le cadre du **PETR Coeur de Bigorre** :

- Extension du dortoir de la maternelle pour un montant TTC de 23 978.76 € inscrit et voté au budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le projet et sollicite auprès du représentant du PETR Coeur de Bigorre une subvention au titre de la programmation 2016 du Contrat Régional Unique du PETR.